



MÉDAILLES D'OR



Académie Indust. et Comm. 1879.



Exposition Univ. Paris 1878.



MÉDAILLES D'OR



Exposition Univ. Paris 1878



Exposition Sciences appl. à l'industrie. 1878

# SOCIÉTÉ DES USINES D'HUILES MINÉRALES RUSSES

(AUTORISÉE PAR LE GOUVERNEMENT IMPÉRIAL)

SOUS LA RAISON SOCIALE : **V.-I. RAGOSINE & C<sup>IE</sup>**

Capital de la Société : 3,500,000 Roubles argent (Fr. 14,000,000)

ADMINISTRATION CENTRALE A MOSCOU

Petrovskaja-Linia, No 47

SUCCESSALE A PARIS, 53, RUE DE CHÂTEAUDUN

USINES

A BALAHNA

Gouvernement de NIJNI-NOVGOROD

ET A CONSTANTINOW

Gouvernement de JAROSLAW



Marque de Fabrique déposée.

MAISONS

A MOSCOU

NIJNI-NOVGOROD

LONDRES

PARIS

Par décret en date du 4 avril 1880, en suite du Rapport du département du Commerce et des Manufactures, et eu égard à la production considérable des Usines pour la fabrication d'huiles à graisser de notre Société et aux mérites de leurs produits. Son Excellence M. le *Ministre des Finances du Gouvernement Impérial de Russie* a bien voulu nous accorder le droit d'employer les **Armes de l'État** sur nos produits et sur nos enseignes.

## OLÉONAPHTES HUILES MINÉRALES A LUBRIFIER ET POUR APPLICATIONS INDUSTRIELLES

Les **OLÉONAPHTES** sont des *huiles minérales pures*, d'une viscosité plus grande que celle des huiles animales ou végétales employées pour les graissages. Elles se recommandent à l'attention des consommateurs par les propriétés suivantes :

Elles sont *garanties chimiquement neutres*, et n'ont par conséquent *aucune action sur les métaux, fer, cuivre, bronze, plomb, etc.*

Elles ne forment *jamais de cambouis* et ne sèchent pas.

Elles sont sans odeur et *incongélables à 24 degrés centigrades au-dessous de zéro.*

Elles ne sont pas inflammables et supportent une température de 322 degrés sans se rectifier.

Elles procurent le graissage *le plus économique, le plus régulier, et conservent les machines et mouvements* e parfait état et sans usure.

OLÉONAPHTE No	O	Pour machines d'une grande puissance et pour cylindres et pistons.
—	I	Pour machines ordinaires, transmissions de tous genres, etc.
—	II	Spéciale pour broches de filatures, métiers de tissage et machines légères.
—	V	Pour machines lourdes et à mouvements lents.
—	VII	Pour boîtes d'essieux de locomotives, tenders, wagons, tramways, wagonnets, etc.

LA SOCIÉTÉ V.-I. RAGOSINE ET C<sup>IE</sup> N'A PAS DE DÉPOSITAIRE.

Les ordres et demandes d'échantillons doivent être adressés au siège, à PARIS, 53, rue de Châteaudun.

LES CONTREFACTEURS SERONT RIGOREUSEMENT POURSUIVIS.

Nous ne garantissons la qualité et l'identité des **Oléonaphtes** contenus dans les fûts portant notre marque de fabrique que tout autant que ces fûts sont expédiés et facturés directement par nous.

**Échantillons, Prix-Courants et Renseignements envoyés franco sur demande.**